



## **REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO INSOLITE 2011**

*Organisé par la commission animation communale d'Azé.*

Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes habitant à Azé du 1<sup>er</sup> janvier au 1er novembre 2011.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Avant toute participation, les intéressés doivent :

- Accepter le présent règlement du Concours.
- Etre l'auteur de l'œuvre soumise au concours.
- Si une ou plusieurs personnes doivent figurer sur la photographie, celles-ci doivent en exprimer leurs accords écrits (à joindre lors du dépôt des photos).
- Accepter que la photographie avec les éventuelles personnes qui y figurent soit reproduite, y compris pour des catalogues, brochures, sur Internet...etc.
- Le prix ne pourra être échangé contre tout autre prix.

***La seule participation au Concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.***

### **LA PHOTOGRAPHIE**

- Photographies sur le thème « insolite » prise sur la commune d'Azé : illusion d'optique, image humoristique, image inédite...
- Les participants soumettent au maximum trois photos papier en format 10X15, à déposer en mairie.
- Préciser lors du dépôt des photographies le nom du photographe, son âge, son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse email et le lieu où chaque photographie a été réalisée ainsi que la date de réalisation, le tout sur papier libre (et non au dos de la photo afin de conserver l'anonymat). Le coupon d'acceptation du règlement intérieur devra être déposé en même temps que les photos.
- Tout participant atteste sur l'honneur sa qualité d'auteur de la photographie qu'il envoie.
- Vous disposez jusqu'au 1er novembre 2011 pour déposer vos photos.
- Les 3 photos élues les plus insolites par le jury recevront :  
Pour la 1<sup>ère</sup> photo : un lot d'une valeur approximative de 150€  
Pour la 2<sup>ème</sup> photo : un lot d'une valeur approximative de 100€  
Pour la 3<sup>ème</sup> photo un lot d'une valeur approximative de 75€

## **DELIBERATION**

- La délibération concernant le gagnant du concours photo insolite se fera lors d'une commission animation.
  - Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.
  - Les gagnants seront avisés au plus tard au 31 décembre 2011. Les lots seront remis lors de la cérémonie des vœux 2012.
  - Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.
  - Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.
- En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non –respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.
- La commune d'Azé garantit aux participants la réalité du gain proposé, l'entière impartialité du jury, ainsi que la bonne foi et la loyauté de ce dernier dans le choix des gagnants.

Le règlement est disponible en mairie ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

[www.aze-53.fr](http://www.aze-53.fr)

---

***Coupon à remplir et à joindre lors du dépôt de vos photos***

Je soussigné(e)....., accepte le présent règlement intérieur, et assure en respecter les différentes modalités.

Le ...../...../ 2011

Signature :